

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**FINISTERE**

**MAIRIE DE GOURLIZON**

**DELIBERATION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON**

**Séance du 9 février 2023**

Nombre de membres		<b>l'an deux mille vingt et deux, le premier décembre</b>
En exercice	13	à 20h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
Présents	11	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Votants	11	par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
		présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

**Date de la convocation**

3 février 2023

**Etaient présents** : Emmanuelle RASSENEUR – Olivier PORS – Loïc FLOCHLAY – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Joël MONOT – Carole PIGEYRE – Didier GOURRET – Nathalie LAPART

**Etaient absents** : Geoffrey COLIN - Moktar BENHADJ

**Didier GOURRET a été élu secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**2023-02-09 : SDIS – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE**

**Exposé :**

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras vise à consolider le modèle de sécurité civile. Parmi les nombreuses mesures, la loi précitée vient introduire par son article 13, l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours dans chaque conseil municipal. Il peut s'agir d'un adjoint ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, en application de l'article L.731-3 du code de la sécurité intérieure.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune, sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le correspondant aura également un rôle en cas d'accident majeur sur la commune, notamment dans les relations avec les experts en assurance.

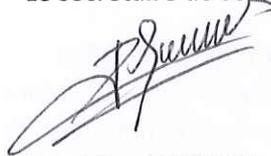
**Proposition :**

Il est demandé au conseil municipal de désigner un correspondant incendie et secours parmi ses membres.

**Décision :**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité désigne Joël MONOT correspondant incendie et secours.

Le secrétaire de séance



Didier GOURRET



La maire

P10 o.Pons



Emmanuelle RASSENEUR